

ARRETE DU MAIRE

MIS EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET
DE LA COMMUNE
LE 15/02/2023



**Règlementant provisoirement la circulation et le stationnement
Impasse des Soeurs
04/03/2023 de 16h à 17h**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure
VU La demande de monsieur Maxime ALBOFF

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation pour la mise en place d'une arche en vue d'un mariage,

ARRETE

Article 1^{er}

Le 4 mars 2023 de 16h à 17h

L'Impasse des Soeurs sera barrée entre le n°3 et le n°5 C pour permettre la mise en place d'une arche et le stationnement de camions devant l'annexe de la mairie.

Article 2

Le stationnement des véhicules sera interdit qualifié gênant entre le n°3 et le n°5 C, des 2 côtés de l'Impasse.

Article 3

L'Impasse des Soeurs étant barrée au niveau du N°3 et le n°5C, les usagers seront invités à circuler par une déviation via la rue Saint Pirmin vers la rue du Presbytère.

Article 4

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par le demandeur.

Article 5

Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.

Article 6

Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale de Holtzheim

Holtzheim le 10 février 2023
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL

